



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 MARS 2024

COMPTE-RENDU

Présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Kélène SAILLARD, Catherine MASSONS, Nicole THOIRAIN, Roselyne MULLER, Anny THUILLIER,

Monsieur Luc RAUDIN ;

Excusé(e)s : M. Gautier LABESSE, M. Daniel THOIRAIN, M. Alain PLOIX et M. Rémi GAY

Désignation du secrétaire de séance : a été désigné Madame Kélène SAILLARD.

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 février 2024.

- Délibération 05 : Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité* déclare que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Délibération 06 : Approbation du compte administratif 2023

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	14 341,90 €	0,00 €	0,00 €	151 235,48 €	14 341,90 €	151 235,48 €
Opérations de l'exercice	20 540,42 €	18 683,57 €	120 382,68 €	160 139,74 €	140 923,10 €	178 823,31 €
TOTAUX	34 882,32 €	18 683,57 €	120 382,68 €	311 375,22 €	155 265,00 €	330 058,79 €
Résultats de clôture	-16 198,75 €		190 992,54 €		174 793,79 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	34 882,32 €	18 683,57 €	120 382,68 €	311 375,22 €	155 265,00 €	330 058,79 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-16 198,75 €		190 992,54 €		174 793,79 €	

Délibération 07 : Affectation du résultat 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2022	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CUMULE FIN 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 14 341.90	14 341.90	- 1 856.85	- 16 198.75	- 16 198.75
FONCT	165 577.38		39 757.06	190 992.54	190 992.54
TOTAL	151 235.48	14 341.90	37 900.21	174 793.79	174 793.79

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	190 992.54 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	16 198.75 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	174 793.79 €
Total affecté au c/ 1068 :	16 198.75 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

À reporter en ligne 001 du BP 2024 :

- 16 198.75 €

Taxe sur les logements vacants

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer cette taxe.

Délibération 08 : Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal, souhaite appliquer une légère augmentation de la fiscalité et décide pour l'année 2024, d'appliquer les taux ci-dessous,

	Bases impositions 2023	Produits 2023	Bases impositions 2024	Taux appliqués 2024	Produit fiscal 2024
TFB	128 400	38 591	133 600	30.37%	40 576
TFNB	61 300	9 231	63 700	15.22%	9 693
TH	24 281	3 642	25 100	14.07%	3 533
CFE	8 300	1 296	7 600	15.77%	1 199
			TOTAL DU PRODUIT 2024		55 000

(TFB : Taxe Foncière Bâtie, TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie, TH : Taxe habitation résidences secondaires, CFE : Contribution Foncière Entreprise)

Délibération 9 : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide du montant des subventions accordées aux différentes associations du canton.
Montants inscrits au budget 2023 tels qu'énoncés ci-dessous.

ADMR	150 €
SAPEURS POMPIERS	50 €
COMITE DE JUMELAGE	60 €
MJC DE CHAOURCE	50 €
CREATIFS EN PAYS D'ARMANCE	50 €
LYCEE FORESTIER DE CROGNY	200 €
CENTRE D'INIATION DE L'ENVIRONNEMENT D'OTHE ET ARMANCE	300 €
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	70 €
ASSOCIATION DE LA FOIRE DU 1 ^{ER} MAI	75 €

Soit pour un montant total de 1 005 €

Délibération 10 : Approbation du budget primitif 2024

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget 2024, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 325 193.79 €
Recettes de fonctionnement : 325 193.79 €

Dépenses d'investissement : 193 928.75 €
Recettes d'investissement : 193 928.75 €

Délibération 11 : Autorisation de virements entre chapitre

Le Maire expose que pour faciliter la gestion comptable, l'autorisation de procéder à des virements entre les différents chapitres peut lui être accordée. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements entre chapitre.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT

